

Procès-verbal d'Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale de l'association Les Designers Éthiques s'est tenue le samedi 16 mars 2024 de 10h00 à 17h00 en présentiel à Paris, 8 passage Brûlon.

Le procès-verbal est rédigé par : Karl Pineau, dûment mandaté par l'Assemblée générale.

Ordre du jour de l'Assemblée générale

- 10h00 : Ouverture de l'AG ;
- 10h10 : Présentation du bilan d'activité de l'association ;
- 12h00 : Présentation du bilan financier de l'association ;
- 14h00 : Ateliers sur les enjeux de l'association ;
- 17h00 : Clôture de l'Assemblée générale ;

Documents présentés lors de l'Assemblée générale extraordinaire

- Bilan d'activité de l'association ;
- Bilan financier de l'association ;

Débats et résolutions de l'Assemblée générale

L'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2022 s'élevant à +23 292.55 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat excédentaire de l'exercice : +23 292.55 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit +23 292.55 euros.

Designers Éthiques, association loi 1901

16 rue Saint-Ferdinand - 75017 Paris

hello@designersethiques.org

SIRET : 829 948 223 00013 - APE : 9499Z

L'assemblée générale décide également d'affecter l'excédent de l'exercice 2023 s'élevant à +22 708.9 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat excédentaire de l'exercice : +22 708.9 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit +22 708.9 euros.

Adhérents présents lors de l'Assemblée générale extraordinaire

- Karl Pineau ;
- Mellie La Roque ;
- Anne Faubry ;
- Anne-Sophie Tranchet ;
- Aurélie Baton ;
- Clémence Piteau ;
- Flora Brochier ;
- Léopoldine Mennessier ;
- Marie-Cécile Godwin Paccard ;
- Pascal Courtois ;
- Patrick Vallon ;
- Stéphanie Vachon ;
- Raphaël Yharrassarry ;

Le 7 juillet 2024 à Le Cellier, 44850

Karl Pineau, représentant légal habilité par l'Assemblée générale